STUDIE VAN DEN

2 V 2 2

Notaris Houbrechts, te Tongeren.

# OPENBARE VERICOUPEN

# VELDVRUCHTEN.

1° Op maendag, 14 july 1856, om 2 uren namiddag, ten herberge van de kinderen Geuten, te Gonoels-Elderen, ten rekweste van Joannes en Leonardus Demollin

van Genoels-Elderen:

Het ROGGE, de TARWE, het KROMGOED en de AERDAPPELEN, wassende op 20 stukken land, gelegen onder de gemeentens Genoels-Elderen, Herderen, Millen, Mall en Berg.

2° Denzelven dag, 14 july 1856, om 4 uren namiddag, ten herberge van Hendrik Marteus te Membruggen aen de kapel, op rekwest van Arnold Rouffa: Het ROGGE, de TARWE en de HAVER op 10 stukken

lands, gelegen onder Membruggen, Millen, 's Heeren-Elderen en Groote-Spauwen.

5° Op woensdag, den 16 july 1856, om 2 uren namiddag, ten herberge van Peter Daenen te Rixingen, op rekwest van Emila Moreas: Het ROGGE, de TARWE en de HAVER van 188 aren

54 centiaren lands, te Rixingen en te Henis, in 5 parccelen gelegen.

Het al parceelsgewys aengeduid in de affichen.

# OPENBARE VERPACHTING.

Maendag, den 14 july 1856, om 8 uren 's morgens, ten huize van Arnold Ballas aen den steenweg te Neer-repen, zullen de HH. Kerkmeesters van het fabriek van Neerrepen, door den notaris HOUBRECHTS publiek voor 3, 6 of 9 jaren verpachten :

#### 21 parceelen Weide en Land,

gelegen onder de gemeentens Freeren, Tongeren, Neer-repen, Overrepen en Hern-St-Hubert, stuksgewys ver-meld in de affichen.

ETUDE DU

Notaire Keelhoff, à Roclenge.

### VENTE PUBLIQUE D'IMMEUBLES.

Samedi 26 juillet 1856, à 9 heures du matin, en la salle d'audience de la justice de paix à Sichen, à l'inter-vention de monsieur le juge de paix compétent, le notaire KEELHOFF de Roclenge, exposera en vente pu-blique, les IMMEUBLES suivants:

COMMUNE DE ROCLENGE :

#### 1º UNE SUPERBE MAISON,



solidement construite sur caves, ayant quatre vastes pièces au rez-de-chaussée, et quatre à l'étage, grenier, cour grillée, jardin en-touré de murailles de trois côtés,

bosquet et prairie, contenant ensemble 87 ares 40 centiares, sise dans la rue du Jaer, joignant du midi et du couchant à la rue, du levant au sieur Vivario, et du nord aux héritiers François Collée et autres, n° 1128, 1133, 1134 de la section A.

Une PRAIRIE contenant 26 ares 10 centiares, située dans la rue du Jaer, tenant du levant à la rue, du couchant et du nord aux héritiers Bertrand, du midi

à Gerard L'Hote, n° 878 de la section A.

5° Une idem de 21 ares, 79 centiares située en lieu dit Bettonville, n° 1169 de la section A.

#### COMMENE DE GLONS :

4° Une idem de 45 ares 77 centiares, sise au hameau de Boirs, au lieu dit à la rue au Crameu, n° 724 de la section A.

#### COMMUNE DE MILLEN:

COMMUNE DE MILLEN:

5° Une parcelle de TERRE arable, de 1 hectare, 74 ares 56 centiares, sise au lieu dit aen den dukken stern, portée sous le n° 1101 de la section C.

Cette parcelle sera d'abord vendue en 8 lots de 21 ares 79 centiares chacun, et ensuite en deux masses de 87 ares 18 centiares chacune.

6° Une parcelle de TERRE, de 17 ares 45 centiares, située au hois de Millen, n° 268 de la section C.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au susdit notaire.

QU'ON SE LE DISE.

#### ALLERBESTE KAREELEN.

Te bekomen op de kareel-bakkery van M. J. MOENS, digt by de poort van Coninxheim, te Tongeren.

ETUDE DU Notaire Vrindts, à Tongres.

### VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE.

En exécution d'un jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Tongres, le 8 juillet 1856, il sera procédé le 51 juillet 1856, à 2 heures de relevée, en présence de M. le juge-de-paix du canton de Tongres, dans la salle de ses audiences à l'hôtel-de-ville de Tongres, par le ministère de M<sup>66</sup> VRINDTS, notaire à Tongres, à ce commis, à la vente sur saisie immobilière des BIENS ci-après désignés, appartenant à Elisabeth Vanhees, veuve de Gilles Aerts, ménagère, Anne Aerts, sans profession, Marie-Cathérine Aerts, sans profession, Jacques Aerts, meunier, et Marin Aerts, meunier, tous domi-AERTS, meunier, et MARTIN AERTS, meunier, tous domi-

ciliés à Nederheim, et coıntéressés :

1º Un bâtiment dans lequel se trouve un moulin à moudre le grain et l'habitation des exploitants.

Ce moulin contient deux couples de meules qui sont mues par une roue sur la rivière le Jaer du côté du levant

Ce bâtiment est construit en briques, pierres de silex et blocs de sable, couvert de tuiles; sa façade se com-pose d'une porte à deux battants et de deux fenètres, reposant sur des seuils en briques ; sa façade de derrière se compose d'une porte et de cinq fenêtres, donnant sur le jardin qui va être désigné; ce bâtiment contient environ soixante-dix centiares et est porté au cadastre sous

Un deuxième bâtiment comprenant les étables, écuries et grange, construit en briques et charpente, avec soubassements en pierres de silex et couvert de tuiles pour la majeure partie et de paille pour le restant ; sa façade se compose de quatre portes; dans la façade de derrière se trouvent deux ouvertures ou fenêtres; ce bâtiment avec la fosse à fumier et le terrain qui l'environne, contient sept ares soixante centiares et est porté au cadastre sous la cinquième classe.

3º Un four à cuire le pain, qui se trouve sur le verger qui va être désigné; ce four est couvert en tuiles et construit en briques.

4º Un verger de la contenance de vingt ares vingt centiares, porté au cadastre sous la deuxième classe.

Et 5º un jardin de la contenance de quatorze ares quarante centiares, porté au cadastre sous la deuxième

Tous ces immeubles en général ne forment qu'un ensemble, joignant du levant à la rivière dite *le Jaer*, du midi, du couchant et du nord à des terrains communaux de Nederheim et sont situés au lieu dit Broek, commune de Nederheim, canton de Tongres, arrondissement judiciaire du même nom, province de Limbourg, ils sont indiqués à la matrice cadastrale de la dite commune, sous les numéros 870abis, 870b et 871b et 872° de la section A, pour un revenu net annuel et combiné de 524 frs 62 centimes.

Ladite vente aura lieu, en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur.

# STUDIE VAN DE NOTARISSEN

Delgeur en Vanham, te St-Truyen.

#### DEFINITIVE VERKOOP

VAN ONBELASTE PATRIMONIEELI

#### IMMEUBELE GOEDEREN.

Woensdag, 16 july 1856, om 10 uren 's morgens, ten herberge van Carolus Rubens, gestaen tegen de statie van den yzeren weg te Cortenbosch, tusschen St-Truyen en Hasselt, zullen de notarissen DELGEUR en VANHAM verkoopen:

#### WINNING.

hof, beemden, weide, bosch en akkerlanden te zamen metende 25 hektaren, 44 aren, 65 centiaren, gelegen in de gemeentens Alken en St-Lambrechts Herck, kan-ton Borgloon en Hasselt.

De goederen in de winning geakkerd bestaende uit 15 hektaren, 80 aren, 60 centiaren, zullen zoo in massa als stuksgewyze opgeroepen worden en al de andere

perceels gewys.

De verkoops voorwaerden en de plan der goederen berusten ter bezigtiging van eenleder, ten kantoore van den notaris Delgen, gestaen te St-Truyen, achter het Minderbroedersklooster, en de affichen inhoudende ieder perceel afzonderlyk zyn in alle bezondere herbergen te St-Truyen, Hasselt, Alken, Herck-St-Lambert en Cortenboord opgeniakt. bosch opgeplakt.

# A LOUER 3

Une MAISON avec JARDIN, rue de Hasselt, 40. S'adresser n° 34, même rue, ou à M. Vandsalinden, receveur à Fall-el-Mheer.

ETUDE DU NOTAIRE Van Ormelingen, à Tongres.



# BIENS IMMEUBLES

ET RENTES,

er sortir de l'indivision

Le notaire VAN ORMELINGEN de Tongres vendra publiquement aux enchères en conformité de la loi du 12 juin 1816, les lundi et mardi 28 et 29 juillet 1856, chaque jour à 9 heures du matin sous la direction et au local des séances de M. le juge de paix à l'hôtel-de-ville à Tongres, à la requête de la famille Dornéz de Sluse :

Environ 54 hectares de terres, pré, prairie, bois et jardin, situés sous les communes de Sluse, Glons, Nederheim, Millen et Herderen.



Millen et Herderen.

Le tout amplement décrit dans les affiches dont on peut obtenir un exemplaire, ainsi que tous autres renseignements et connaissances des conditions de la vente, en l'étude du dit notaire VAN ORMELINGEN.

ÉTUDE DU

### Notaire Delvigne, à Tongres.

VENTE PUBLIQUE

#### MOUTONS. DE

Mercredi, 16 juillet 1856, à 11 heures du matin, en la demeure de J.-H. Bottier, à Wonck, le notaire DEL-

VIGNE, vendra publiquement:
Un troupeau d'environ 130 beaux et bons MOUTONS, avec un CHIEN de berger.

A crédit moyennant caution.

### MAISON DE TEINTURE,

DE DÉGRAISSAGE ET DE LAVAGE A NEUF,

Rue de la Houillière (Koolkuil), nº 7. près l'église St-Jean, à Tongres.

Par des procédés nouveaux, on remet à neuf toutes es étoffes de fantaisies telles que soieries, crèpe, barège, drap, velours, rubans, dentelles, blondes, damas et autres étoffes d'ornements pour églises, etc. etc. On lave également à neuf les confections des nuances

les plus délicates telles que les robes garnies, jupons en crineline, gants glacés, gilets, cravattes, pantalons,

On teint aussi les pailles pour chapeaux, en toutes couleurs, le tout à des prix très-modérés.

#### AVIS.

La soussignée a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de s'établir à Hasselt, pour y professer son indus-trie, qui consiste dans le lavage à neuf de tous les objets d'habillement de dames en soir, barrège, schals de crèpe de chine, mérinos de France, dentelles de soie, gants glacés, pelleteries, en un mot, toutes les étoffes, ainsi que les habillements d'hommes, comme pantalons, paletots, gilets, etc.

e a l'honneur de se recommander également pour la teinture de toutes sortes d'étoffes: rubans de toutes les couleurs, tapis à deux couleurs, soieries, gants glacés dont l'intérieur restera blanc, draps, etc.; et de faire savoir qu'elle a acquis le secret à Paris, où elle a appris son métier, de donner un nouveau lustre à toutes les

soicries qui lui seront confiées.

Les prix des teintures de robes sont à 2-50, 3 et 4 frs.

Elle demande une APPRENTIE. Pour les conditions,

s'adresser en personne à la soussignée.

Elle espère par ses soins, la beauté et pureté de ses ouvrages, la promptitude et l'exactitude dans le service et ses prix modérés, acquérir la bienveillance du public, auquel elle se recommande avec confiance.

M- HERMANS-JONGEN

Marché-aux-Fruits , nº 119, à Hasselt. Les objets peuvent être remis chez M. Milisen, marché au lin, à Tongres, qui se charge des envois.

## J.-S. DEBEY, SCHRYNWERKER,

beveelt zich in ieders gunst, voor hetgeen zyn ambacht engaet.

Bockhandel van de weduwe J.-P. COLLEE. Gronte-Markt, n° 20.

Er komt te verschynen:

### DE GELDDUIVEL,

Talereelen uit onzen tyd door Hessau CONSCIENCE. 2 deelen fr. 5,50